

Montrouge, le 20 mars 2018

Assemblée spéciale des actionnaires de Crédit Agricole S.A. le 4 avril 2018

Crédit Agricole S.A. rappelle aux actionnaires que le 4 avril 2018 est convoquée l'Assemblée spéciale des porteurs d'actions de Crédit Agricole S.A. et des porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique" justifiant au 31 décembre 2017 d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et de son maintien jusqu'à la date d'enregistrement de ladite Assemblée spéciale.

Cette Assemblée spéciale est appelée à approuver la suppression de la clause de majoration du dividende figurant à l'article 31 des statuts, ainsi que la remise d'actions ordinaires nouvelles en compensation de cette suppression à raison d'une action ordinaire nouvelle pour 26 actions nominatives ouvrant droit au versement d'un dividende majoré au titre de l'exercice 2017.

Crédit Agricole S.A. compte sur la forte mobilisation des actionnaires pour participer et leur recommande de voter en faveur des résolutions proposées à l'Assemblée spéciale afin de supprimer la clause de dividende majoré des statuts. Cette suppression intervient en effet à la demande de la Banque centrale européenne qui estime qu'il convient de mettre les actions de Crédit Agricole S.A. en conformité avec les dispositions du CRR relatives aux fonds propres.

La brochure d'avis de convocation de cette Assemblée spéciale contient une présentation détaillée du texte des résolutions proposées et du calcul de la compensation offerte. Elle est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A. à l'adresse suivante :

<https://www.credit-agricole.com/finance/finance/espace-actionnaires/assemblees-generales/documentation-legale>

Le vote par Internet à l'Assemblée spéciale est ouvert.

CONTACTS PRESSE CREDIT AGRICOLE

Charlotte de Chavagnac + 33 1 57 72 11 17
Olivier Tassain + 33 1 43 23 25 41
Caroline de Cassagne + 33 1 49 53 39 72

charlotte.dechavagnac@credit-agricole-sa.fr
olivier.tassain@credit-agricole-sa.fr
caroline.decassagne@ca-fnca.fr

Tous nos communiqués de presse sur : www.credit-agricole.com - www.creditagricole.info